



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 23 octobre 2024, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 17 octobre 2024 et affichée

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 20

Membres présents :

M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse ; Mme GOHEL Agnès a donné pouvoir à Mme HUET Lisiane ; Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à M. BOUVET Yann ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2024-058

OBJET : LOCATION CENTRE CULTUREL - TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2025

Le Maire expose :

« Les tarifs de location du centre culturel ont été révisés en décembre 2022, appliqués en 2023 et 2024, je vous invite à les réviser pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2025. »

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DIT** que les réductions suivantes sont applicables
 - Particulier izéen : - 30% (non applicable sur le forfait chauffage et la vaisselle)
 - Association izéenne : - 60% (non applicable sur le forfait chauffage et la vaisselle)
 - Association izéenne à vocation éducative : - 80% (non applicable sur le forfait chauffage et la vaisselle)
- **FIXE** les tarifs à compter du 01.01.2025 comme indiqué ci-après

CENTRE CULTUREL				
	SALLE (foyer inclus)	½ SALLE (foyer inclus)	FOYER	CUISINE
LOCATION DEMI-JOURNEE 5 heures maximum (Non applicable le vendredi à partir de 19 h, le samedi et le dimanche).	327€	225€	77€	56€
<i>Forfait chauffage</i>	225€	164€	82€	
LOCATION 1 JOURNEE (De 9h00 à 8h00 le lendemain)	429€	327€	143€	92€
<i>Forfait chauffage</i>	286€	225€	102€	
LOCATION 2 JOURS (De 9h00 à 8h00 le surlendemain)	847€	592€	*****	153€
<i>Forfait chauffage</i>	490€	408€	*****	
LOCATION WEEK-END Vendredi Samedi Dimanche (De 9 heures le vendredi à 8h le lundi matin)	959€	623€	*****	184€
<i>Forfait chauffage</i>	694€ Ou 490€ si 2jours chauffés	551€ Ou 408€ si 2 jours chauffés	*****	
LOCATION NOUVEL AN- PROFESSIONNELS Tout inclus du 31.12 au 02.01 à 8h00	1740€			
VAISSELLE				
11€ pour 50 couverts ou forfait 11€ si pas de repas ou association izéenne				

Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire, Bruno DELVA



(Handwritten signature of Bruno Delva)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 23 octobre 2024, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 17 octobre 2024 et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 20

Membres présents :

M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse ; Mme GOHEL Agnès a donné pouvoir à Mme HUET Lisiane ; Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à M. BOUVET Yann ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2024-059

OBJET : LOCATION SALLE DU TERTRE - TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2025

Le Maire expose :

« Les tarifs de location du centre culturel ont été révisés en décembre 2022, appliqués en 2023 et 2024, je vous invite à les réviser pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2025. »

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025 :

	½ journée Du lundi au vendredi	1 journée De 9h00 à 8h00	2 jours Samedi et dimanche	Nouvel an Du 31.12 au 02.01 à 8h00
	164€	266€	429€	
<i>Forfait chauffage</i>	102€	123€	225€	816 € : professionnels

- **DIT** que les réductions suivantes seront appliquées :
 - Particulier izéen : - 30% (non applicable sur le forfait chauffage)
 - Association izéenne : - 60% (non applicable sur le forfait chauffage)
 - Association izéenne à vocation éducative : - 80% (non applicable sur le forfait chauffage)
- **PRECISE** que le chauffage fonctionne du 15 octobre au 15 avril, sauf demande contraire des usagers.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 23 octobre 2024, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 17 octobre 2024 et affichée

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 20

Membres présents : M

M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse ; Mme GOHEL Agnès a donné pouvoir à Mme HUET Lisiane ; Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à M. BOUVET Yann ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2024-060

OBJET : TARIFS - LOCATION DE MATERIEL - SERVICES

Le Maire expose :

« Je vous invite à réviser, à effet au 1^{er} janvier 2024, les tarifs de location des divers biens communaux susceptibles d'être mis à la disposition du public, ainsi que des différents services proposés à la population. »

Ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer comme suit, et à compter du 1^{er} janvier 2024, les tarifs des différentes locations et autres services proposés par la Commune :

Location de matériel

1/Barrières métalliques de protection :

Pour les associations izéennes :	Gratuit
Pour les associations extérieures et les particuliers, la barrière :	2,70 €

Durée de la location limitée à 3 jours.

2/Tables :

Pour les associations izéennes :	Gratuit
Pour les associations extérieures et les particuliers, la table :	7,50 €

3/Chaises :

Pour les associations izéennes :	Gratuit
----------------------------------	---------

Pour les associations extérieures et les particuliers, la chaise : 1,20 €

4/Vaisselle :

Pour les associations izéennes : Forfait : 11,00€
Pour les personnes privées, la pièce : 0,50 €
Le couvert complet : 0,80 €

5/Chapiteaux (tentes de cérémonie) :

Gratuit pour les associations
- la location, sans aide au montage pour 3 jours maximum : 131,00 €
(Au-delà de trois jours, le montant de la location est calculé au prorata de la durée de location)

Photocopies ou impressions informatiques

Pour les particuliers :

- Simple A4 N&B, jusqu'à 10 unités 0,50 € les suivantes : 0,25 €
- Simple A4 Couleur, jusqu'à 10 unités 0,80 € les suivantes : 0,45 €
- Recto-verso A4 N&B, jusqu'à 10 unités 0,60 € les suivantes : 0,30 €
- Recto-verso A4 couleur, jusqu'à 10 unités 0,90€ les suivantes : 0,55 €
- Photocopie format A3 Tarifs correspondants : A4 + 0,30 €

Pour les associations izéennes :

- Simple N&B A3 ou A4 0,20 €
- Recto-verso N&B A3 ou A4 0,25 €
- Simple couleur A3 ou A4 0,25 €
- Recto-verso couleur A3 ou A4 0,30 €

Pour les demandeurs d'emploi :

A3 ou A4, simple ou RV 0,20 €

Accueil d'animaux au chenil municipal :

- Forfait d'accueil 27,00 €
- Et par jour de présence 18,00 €

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA



[Handwritten signature]



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 23 octobre 2024, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 17 octobre 2024 et affichée

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 20

Membres présents : M

M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse ; Mme GOHEL Agnès a donné pouvoir à Mme HUET Lisiane ; Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à M. BOUVET Yann ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2024 -061

OBJET : TARIFS DES CONCESSIONS

Le Maire expose :

« Je vous invite à réviser, à effet au 1^{er} janvier 2025, les tarifs applicables dans les cimetières communaux Saint-Etienne et Saint-Florent ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** comme suit au 1^{er} janvier 2025, les tarifs dans les cimetières communaux :

	15 ans	30 ans	50 ans	Perpétuelle
Concession standard Environ 2,60 m ²	130 €	259 €	390 €	1 292 €
Concession double Environ 4 m ²	258 €	515 €	777 €	2 566 €
Concession dépôt d'urnes cinéraires Environ 0,63m ² Cimetière St Florent	65 €	129 €	190 €	
Concession columbarium Cimetière St Florent	342 €			
Concession enfantine 1m ²	Gratuité			

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 23 octobre 2024, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 17 octobre 2024 et affichée

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 20

Membres présents : M

M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse ; Mme GOHEL Agnès a donné pouvoir à Mme HUET Lisiane ; Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à M. BOUVET Yann ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2024 – 062

OBJET : TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire expose,

L'occupation du domaine public (trottoirs, places) par un commerce doit répondre à des conditions fixées par l'autorité administrative qui est en charge de sa gestion, généralement la commune. Elle nécessite une autorisation d'occupation temporaire du domaine public, qui prend la forme d'un arrêté, et entraîne le paiement d'une redevance. Concernant cette redevance, il vous est proposé d'en étudier la révision pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

- **FIXE** comme suit les redevances, à compter du 1^{er} janvier 2025 :
 - Marchand ambulant, présence occasionnelle : 54€ par jour, quelle que soit la surface occupée et la durée de présence ;
 - Marchand ambulant autorisé à s'installer sur la place Jean Poirier
 - Avec branchement électrique : 11€ par présence quelle que soit la surface occupée ou 110€ le trimestre si présent plus de 2 fois par mois,
 - Sans branchement électrique : 5,50€ par présence quelle que soit la surface occupée ou 55€ le trimestre si présent plus de 2 fois par mois.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA

Envoyé en préfecture le 28/10/2024

Reçu en préfecture le 28/10/2024

Publié le

ID : 035-213503477-20241023-DELIB2024063-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 23 octobre 2024, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 17 octobre 2024 et affichée

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 20

Membres présents :

M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse ; Mme GOHEL Agnès a donné pouvoir à Mme HUET Lisiane ; Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à M. BOUVET Yann ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2024 – 063

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – CHEQUES CADEAUX

Le Maire expose :

« La commune cotise au COS Breizh qui a pour objet d'assurer aux agents une assistance morale ou matérielle, de leur proposer des avantages sociaux collectifs ou individuels.

Indépendamment des prestations versées par le COS Breizh, il vous est proposé d'attribuer aux agents de la commune : stagiaires, titulaires, et aux non titulaires, une aide pour Noël que le COS Breizh n'offre pas, sous la forme de chèques cadeaux du Club Commerce du Pays de Vitré ».

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'octroi pour Noël 2024 de chèques cadeaux du club commerce du Pays de Vitré d'un montant de 190€ par agent, aux agents stagiaires, titulaires en activité, et aux agents contractuels,
- **CHARGE** le maire de dresser la liste des bénéficiaires,
- **DIT** que le cas échéant la commune s'acquittera auprès de l'URSAFF des cotisations et contributions de sécurité sociale,
- **DIT** que les crédits ont été inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 23 octobre 2024, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 17 octobre 2024 et affichée

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 20

Membres présents :

M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse ; Mme GOHEL Agnès a donné pouvoir à Mme HUET Lisiane ; Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à M. BOUVET Yann ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2024 -064

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire expose :

Deux agents réunissent les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement de grade. La commune ayant rédigé ses lignes directrices de gestion, le document qui définit les modalités d'avancement, applicable à compter du 1^{er} janvier 2021, ils pourront être nommés si l'assemblée décide de modifier leur emploi au tableau des effectifs. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de transformer au 16 octobre 2024 le poste d'adjoint d'animation de 31/35^{ème} en un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} cl de 31/35^{ème}
- DECIDE de transformer au 19 décembre 2024 le poste d'adjoint administratif de 24/35^{ème} en un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} cl de 24/35^{ème}

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire Bruno DELVA



Envoyé en préfecture le 28/10/2024

Reçu en préfecture le 28/10/2024

Publié le

ID : 035-213503477-20241023-DELIB2024065-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 23 octobre 2024, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 17 octobre 2024 et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 20

Membres présents :

M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse ; Mme GOHEL Agnès a donné pouvoir à Mme HUET Lisiane ; Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à M. BOUVET Yann ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2024-065

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A LA CONVENTION MULTI-SERVICES DE LA FGDON 35

Le Maire expose :

« La Commune adhère depuis plusieurs années à la convention multi-services proposée par la FGDON 35 (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille-et-Vilaine), ce qui lui permet d'accéder à différents services proposés par cet organisme.

La convention existante étant arrivée à échéance, la FGDON propose une nouvelle convention pour la période 2025-2028. En contrepartie des services dont elle est susceptible de bénéficier la Commune s'engage à apporter une participation annuelle forfaitaire à la FGDON d'un montant de 185,00 €. Ce montant était auparavant de 165,00€, l'augmentation est liée notamment à la gestion complexe de la lutte contre le rat musqué - le ragondin et le frelon asiatique ; à la compensation par les techniciens du FGDON de la baisse des bénévoles investis dans les missions d'intérêt général et à des charges de fonctionnement plus importantes liées aux coûts de transport, de matériel et aux procédures de certification».

Ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de renouveler son adhésion à la convention multi-services proposée par la FGDON
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention établie à cet effet, couvrant les années 2025 à 2028.



**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA**

Place Jean Poirier - 35450 VAL D'IZÉ
Téléphone : 02 99 49 83 06 – site : www.valdize.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 23 octobre 2024, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 17 octobre 2024 et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 20

Membres présents :

M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse ; Mme GOHEL Agnès a donné pouvoir à Mme HUET Lisiane ; Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à M. BOUVET Yann ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2024-066

OBJET : CONVENTION DE DELEGATION DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES AUX COMMUNES MEMBRES DE VITRE COMMUNAUTE

Vu les dispositions du Code général des Collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.5211-5 III, L.5215-27, L.5216-5 et L.5216-7-1 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 février 2024 portant modification des statuts de la communauté d'Agglomération de Vitré Communauté ;

Vu la délibération n°181 du 8 novembre 2019 de la communauté d'agglomération « Vitré Communauté » portant modification de ses statuts en raison de la prise des compétences obligatoires assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines ;

Vu la délibération n°DC_2021_118 du 27 mai 2021 de la communauté d'agglomération « Vitré Communauté » portant principe de la délégation de la compétence eaux pluviales urbaines aux communes membres de la communauté d'agglomération « Vitré Communauté » ;

Considérant que le transfert de compétences à la communauté d'agglomération « Vitré Communauté » au 1er janvier 2020 entraîne, de plein droit, le transfert de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert ;

Considérant que la loi n°2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique permet à une communauté d'agglomération de déléguer tout ou partie de la compétence eaux

pluviales urbaines à l'une de ses communes membres ;

Considérant que la délégation de la compétence eaux pluviales urbaines aux communes membres est soumise à l'établissement d'une convention entre la Communauté d'agglomération Vitré communauté et chaque commune membre. Cette convention définira le cadre de la délégation de la compétence eaux pluviales urbaines à la commune ;

Considérant que dans le cadre de cette délégation de compétence aux communes membres, la compétence eaux pluviales urbaines sera exercée au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération « Vitré Communauté » délégante ;

Considérant que la convention signée en 2021 est entrée en vigueur le 01 juillet 2021 pour une durée de 3 ans et 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Considérant que la demande de délégation de toute ou partie de la compétence eaux pluviales urbaines relève de la seule initiative de la commune ;

Considérant que la communauté d'agglomération devra délibérer dans un délai de 3 mois afin d'accepter la demande de renouvellement de délégation de ladite compétence que la commune lui aura adressée ;

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DEMANDE** le renouvellement de la convention de délégation de la compétence eaux pluviales urbaines à la Communauté d'agglomération « Vitré Communauté » ;
- **APPROUVE** le projet, joint en annexe, de convention de délégation de la compétence eaux pluviales urbaines entre la commune de VAL D'IZE et la Communauté d'agglomération Vitré Communauté, sous réserve de l'acceptation par cette dernière ;
- **AUTORISE** le Maire, à signer ladite convention de délégation de la compétence eaux pluviales urbaines.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA

